

a

FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration – Quatre-vingt-quatrième session

Rome, 18-20 avril 2005

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION D'ASSISTANCE FINANCIÈRE À LA

RÉPUBLIQUE DES PHILIPPINES

POUR LE

PROGRAMME DE PROMOTION DE LA MICROENTREPRISE RURALE

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	iii
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME	iv
RÉSUMÉ DU FINANCEMENT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LA STRATÉGIE DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Enseignements tirés de l'expérience antérieure du FIDA	2
C. Stratégies de collaboration du FIDA avec les Philippines	3
DEUXIÈME PARTIE – LE PROGRAMME	4
A. Zone du programme et groupe cible	4
B. Objectifs et portée	5
C. Composantes	6
D. Coûts et financement	8
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	10
F. Organisation et gestion	11
G. Justification économique	12
H. Risques	12
I. Impact sur l'environnement	12
J. Aspects novateurs	13
TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	13
QUATRIÈME PARTIE – RECOMMANDATION	13
 ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE FINANCEMENT PARAFÉ	 15

APPENDICES

I. COUNTRY DATA (DONNÉES SUR LE PAYS)	1
II. PREVIOUS IFAD FINANCING IN THE PHILIPPINES (FINANCEMENTS ANTÉRIEURS DU FIDA AUX PHILIPPINES)	2
III. LOGICAL FRAMEWORK (CADRE LOGIQUE)	3
IV. ORGANIZATION AND MANAGEMENT (ORGANISATION ET GESTION)	9

TAUX DE CHANGE

Unité monétaire	=	Peso philippin (PHP)
1,00 USD	=	56,3 PHP
1 000 PHP	=	17,76 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

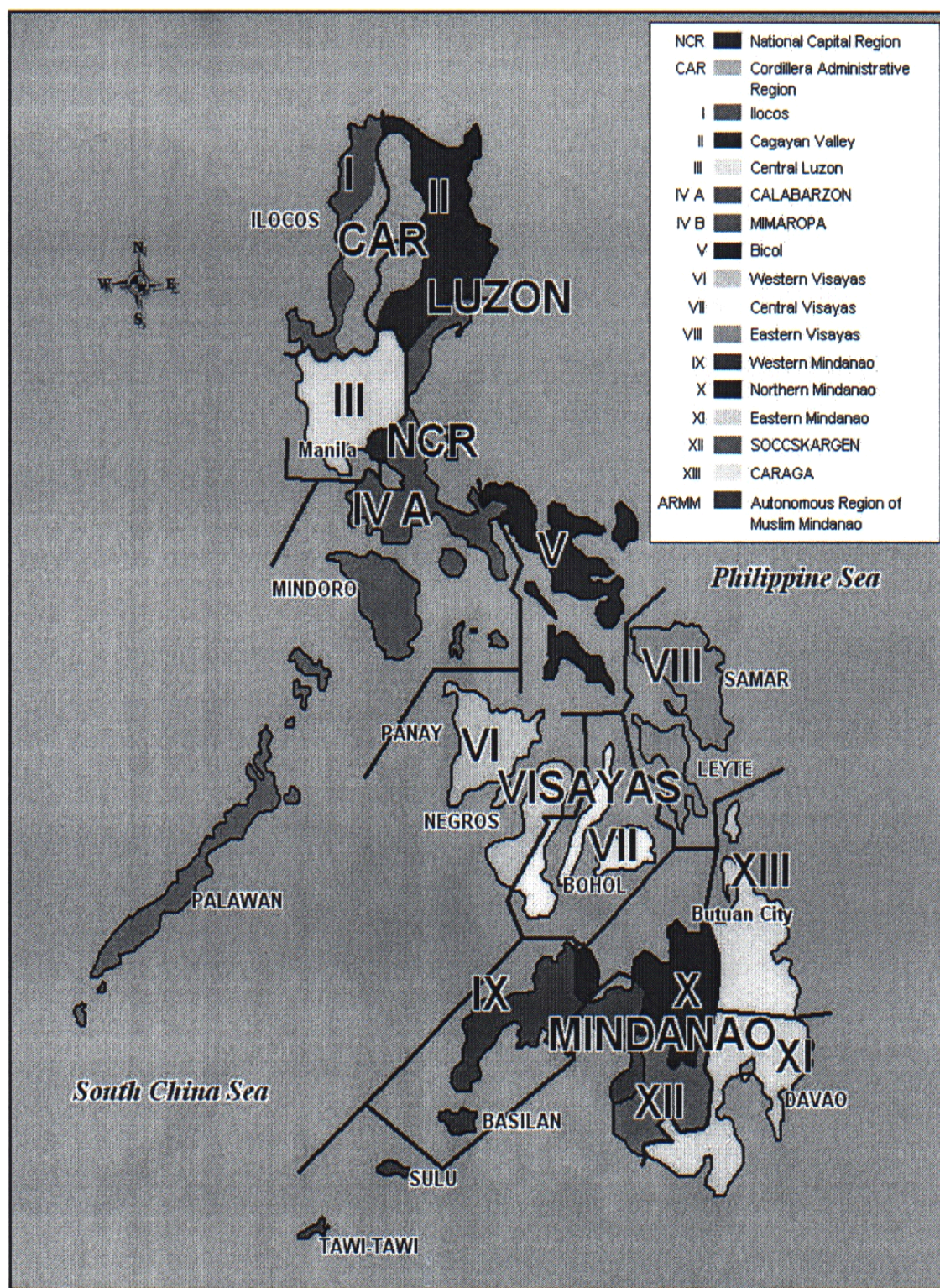
BDS	Business development services (Services d'aide aux entreprises)
CITC	Cottage Industry Technology Center (Centre de technologie au service des industries artisanales)
DTI	Department of Trade and Industry (Département du commerce et de l'industrie)
MFI	Microfinance Institution (Institution de microfinancement)
PME	Petites et moyennes entreprises
RMFP	Rural Micro-Enterprises Finance Project (Projet de financement de microentreprises rurales)
RuMEPP	Rural Microenterprise Promotion Programme (Programme de promotion de la microentreprise rurale)
SBGFC	Small Business Guarantee and Finance Corporation (Société de garantie et de financement des petites entreprises)
UGP	Unité de gestion du programme

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DES PHILIPPINES

Année budgétaire

1^{er} janvier – 31 décembre

CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME



Source: Bureau national de coordination statistique et commission nationale de lutte contre la pauvreté.
 Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

RÉPUBLIQUE DES PHILIPPINES

PROGRAMME DE PROMOTION DE LA MICROENTREPRISE RURALE

RÉSUMÉ DU FINANCEMENT

INSTITUTION INITIATRICE:	FIDA
PAYS BÉNÉFICIAIRE:	République des Philippines
ORGANISME D'EXÉCUTION:	Département du commerce et de l'industrie
COÛT TOTAL DU PROGRAMME:	27,5 millions de USD
MONTANT DU FINANCEMENT DU FIDA:	Prêt: 14,05 millions de DTS (équivalent approximativement à 21,2 millions de USD) Don: 340 000 DTS (équivalent approximativement à 500 000 USD ^a)
CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA:	40 ans, y compris un différé d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois-quarts de points (0,75%) l'an
COFINANCEURS:	Aucun
CONTRIBUTION DU PAYS BÉNÉFICIAIRE:	655 000 USD
CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES^b:	4,2 millions de USD
INSTITUTION CHARGÉE DE LA PRÉÉVALUATION:	FIDA
INSTITUTION COOPÉRANTE:	Banque asiatique de développement

^a Une enveloppe de 500 000 USD sera allouée au titre du programme de dons du FIDA pour 2005. Un/des don(s) additionnel(s) d'un montant total de 890 000 USD sera/seront soumis à l'approbation du Conseil d'administration, dans les prochaines années – le montant total des dons équivalant à 1,4 million de USD (se référer au plan de financement figurant au tableau 2).

^b La Small Business Guarantee and Finance Corporation (SBGFC - Société de garantie et de financement des petites entreprises) et les institutions de microfinancement qui participent au programme en sont les principales bénéficiaires.

NOTE DE PRÉSENTATION

Qui sont les bénéficiaires? Le programme de promotion de la microentreprise rurale cible les populations rurales vivant au-dessous du seuil de pauvreté national, fixé à 263 USD, par personne et par an, en l'an 2000. Les pauvres représentent 34%, environ, de la population totale dont 78% vit en milieu rural. Le programme collaborera avec des microentrepreneurs pauvres, des personnes défavorisées travaillant dans des microentreprises, notamment des femmes, des jeunes et des autochtones. Selon des estimations, quelque 200 000 personnes appartenant à ces groupes bénéficieront directement du programme. S'il est vrai que les microentreprises implantées aux Philippines peuvent disposer d'actifs pouvant atteindre 3 millions de PHP, le programme sera, quant à lui, plus spécialement axé sur celles qui se situent à l'extrémité inférieure - et la plus pauvre - de l'échelle. Cependant, les microentreprises plus importantes ne seront pas exclues car elles constituent une source d'emplois particulièrement importante pour les ménages démunis, un bon nombre d'entre eux n'ayant pas ou peu d'autres moyens d'obtenir des revenus.

Pourquoi sont-ils pauvres? Aux Philippines, les causes de la pauvreté en milieu rural varient d'une île à l'autre; parmi elles, on peut notamment citer la baisse de la croissance globale du pays, l'instabilité politique et des restrictions budgétaires qui entraînent une régression de l'efficacité du service public. Les microentrepreneurs rencontrent des difficultés particulières: l'absence de lois et de procédures administratives appropriées, un préjugé favorable à l'égard des grandes entreprises et des branches d'activité à fort coefficient de capital, un accès nul ou limité à l'investissement et au crédit institutionnel, une information imparfaite sur le marché et un manque de possibilités d'accès au perfectionnement professionnel. Ce manque d'accès au type de crédit voulu est aggravé par divers facteurs secondaires tels que des frais de transaction exorbitants et l'incapacité générale des microentreprises de faire face aux difficultés qu'elles ont à traiter avec les institutions financières officielles.

Quels avantages pourront-ils tirer du programme? Axé sur cinq des régions les plus pauvres du pays, le programme offrira des services financiers (prêts) et des services d'aide aux entreprises (renforcement des capacités, filières commerciales et développement de produits) aux populations pauvres vivant dans les zones d'intervention du programme, leur permettant ainsi d'accroître leurs revenus et d'améliorer leurs moyens d'existence. Ce faisant, il contribuera au renforcement de l'économie rurale et, partant, à réduire l'exode des zones rurales vers les zones urbaines. L'un de ses principaux objectifs sera le développement des microentreprises ne disposant que de peu d'actifs. Il tiendra explicitement compte des besoins de ce type d'entreprises et, à cette fin, il contribuera à adapter aux besoins des pauvres les modules des services de soutien existant, qui sont, généralement, orientés vers les besoins des plus grandes entreprises. Les actions qui visent à promouvoir l'épargne volontaire, les prêts aux particuliers et le rapprochement des groupes avec les banques seront encouragées. Les institutions de microfinancement pourront obtenir auprès d'établissements officiels des prêts, assortis d'éléments de subvention de contrepartie, afin de sensibiliser un plus grand nombre de personnes dans les zones desservies par le programme et de leur permettre d'améliorer l'efficacité de leur gestion et de leurs activités.

Comment les bénéficiaires participeront-ils au programme? Pour pouvoir bénéficier du programme, la principale condition sera de se soumettre à une série d'évaluations participatives des besoins, qui sera corrélée à l'établissement d'un plan d'action dans les provinces ciblées. En rassemblant les microentrepreneurs existants et potentiels et les ménages travaillant dans des microentreprises, les responsables de la gestion du programme dans les provinces seront à même d'élaborer une série de plans d'exécution glissants. Le succès des projets d'aide aux microentreprises et de développement des microfinancements issus de ces plans, ainsi que leur retombées, sera évalué lors de la mise en œuvre du programme, à nouveau au moyen de procédures d'évaluation participatives impliquant des parties prenantes. Des aménagements seront apportés en conséquence,

afin de contribuer à la résolution des problèmes et de veiller à ce que les pauvres soient en mesure de bénéficier pleinement des actions menées au titre du programme. Parallèlement, une méthode de recherche de solutions adaptées sera mise en place en vue de déterminer les domaines dans lesquels des questions de politique générale se posent ou des opportunités se présentent, dans l'urgence, et face auxquelles les responsables du programme ou, à défaut, les autorités compétentes qui saisiront les responsables politiques nationaux, peuvent être appelés à réagir.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION
D'ASSISTANCE FINANCIÈRE À
LA RÉPUBLIQUE DES PHILIPPINES
POUR LE
PROGRAMME DE PROMOTION DE LA MICROENTREPRISE RURALE

J'ai l'honneur de présenter le rapport et recommandation ci-après concernant une proposition d'assistance financière à la République des Philippines comprenant un prêt d'un montant de 14,05 millions de DTS (équivalant approximativement à 21,2 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, et un don d'un montant de 340 000 DTS (équivalant approximativement à 500 000 USD) en vue de contribuer au financement du programme de promotion de la microentreprise rurale. Le prêt aura une durée de quarante ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans, et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il sera administré par la Banque asiatique de développement en tant qu'institution coopérante du FIDA.

PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL
ET LA STRATÉGIE DU FIDA¹

A. L'économie et le secteur agricole

1. **Le pays.** Composé de plus de 7 100 îles, les Philippines sont le plus grand pays archipel du monde. Les terres arables représentent 40% de sa superficie totale. Sa population est estimée à 79,94 millions (2002), et son taux de croissance annuel est de l'ordre de 2,2%. L'espérance de vie moyenne de ses habitants, à la naissance, est de 70 ans, contre 66 ans, en 1990; la mortalité infantile régresse et l'alphabétisation fonctionnelle des adultes est de 84%, et de 86% pour les femmes.

2. **Le contexte économique.** Aux Philippines, la croissance réelle du produit intérieur brut (PIB) s'est raffermie au cours de ces dernières années, puisqu'elle est passée de 1,8%, en 2001, à 6%, environ, en 2004. La croissance de l'agriculture a été récemment de l'ordre de 3 à 5%, en moyenne, mais elle est influencée par les changements climatiques, d'une année sur l'autre. L'inflation qui était forte, autrefois, semble avoir été bien maîtrisée jusqu'à la fin de 2003, puisqu'elle a été de 2,5% par an, en moyenne. En 2004, son taux a brusquement augmenté, passant à 8% environ sur une année, mais il devrait baisser aux alentours de 5%, à moyen terme.

3. Le taux de chômage, qui est élevé et ne cesse d'augmenter, est un problème crucial de l'économie philippine, particulièrement dans l'optique de l'élimination de la pauvreté. Lors du deuxième trimestre de 2004, il s'est établi à 14%, contre 12% pour le même trimestre de 2003. Le déficit des finances publiques, qui représente environ 4 à 5% du PIB, et qui est l'une des principales raisons qui expliquent la fixation de taux d'intérêt relativement élevés, est le deuxième problème que rencontrent les Philippines. Les difficultés de recouvrement de l'impôt contribuent aussi, dans une large mesure, à la situation délicate de son économie.

¹ Voir l'appendice I pour de plus amples informations.

4. **La pauvreté.** Le rapport sur le développement humain de 2003 classe les Philippines en 85^{ème} rang sur 175 pays. Son indicateur du développement a progressé au cours des sept dernières années, passant de 0,735 en 1995, à 0,753 en 2002. S'il est vrai que des progrès ont été enregistrés dans la baisse du niveau général de pauvreté aux Philippines (qui est passé de 44,2%, en 1985, à 28,4%, en 2000), les disparités entre les régions s'accroissent. Parmi celles qui ont enregistré l'aggravation la plus forte de la pauvreté figurent celles de l'archipel du sud, notamment la région autonome de Mindanao (musulmane), la région XII sur l'île de Mindanao, et celles de Bicol et Visayas. En outre, l'écart de pauvreté entre les zones urbaines et les zones rurales se creuse. Depuis 1990, l'incidence de la pauvreté a baissé de 14%, tandis que la pauvreté en milieu rural n'a reculé que de 4%.

5. La lutte contre de la pauvreté s'est imposée comme l'une des priorités absolues du gouvernement depuis la fin des années 80 et l'actuel Plan de développement à moyen terme (2004-2010) est articulé autour de politiques et de programmes qui cherchent directement à répondre aux besoins des pauvres. Les grandes orientations de ce plan sont les suivantes: i) la stabilité macroéconomique conjuguée à une croissance équitable fondée sur la libre entreprise; ii) la modernisation de l'agriculture et des pêches combinée à l'équité sociale; iii) le développement humain global et la protection des personnes vulnérables; et iv) la bonne gouvernance et la primauté du droit. La pauvreté étant concentrée en milieu rural, les auteurs du plan se sont fixé les priorités suivantes: le soutien aux entreprises rurales et aux coopératives rurales; la construction de nouvelles routes reliant les exploitations agricoles aux marchés; la mise à la disposition des exploitants agricoles et des autochtones, de terres, de crédits et de technologies; la prise de dispositions visant à atténuer l'exploitation des agriculteurs, des éleveurs et des pêcheurs par des intermédiaires; la mise en place d'interventions et de mesures de protection sociale plus stratégiques, plus efficaces et plus opportunes; et, l'amélioration de la qualité de vie des pauvres vivant en milieu rural. L'aide aux microentreprises est considérée comme un élément clé dans cette stratégie car il concerne un nombre non négligeable de ménages ruraux défavorisés.

B. Enseignements tirés de l'expérience antérieure du FIDA

6. Le FIDA a accordé aux Philippines neuf prêts, d'une valeur totale de 104 millions de USD, qui ont été alloués à neuf projets. Six d'entre eux sont maintenant arrivés à terme. Les résultats obtenus sont, dans l'ensemble, bons: les objectifs ont été réalisés, les principales cibles physiques ont été atteintes, les ménages pauvres, en particulier les ménages dirigés par une femme, ont accès aux investissements consentis au titre du projet, et, en général, les décaissements ont été effectués en temps voulu, bien que des retards se soient produits, initialement. Le projet de financement de microentreprises rurales (RMFP), qui est arrivé à son terme en 2002, constitue un cadre de référence particulièrement intéressant pour le programme de promotion de la microentreprise rurale (RuMEPP). Des crédits ont été alloués à des microentrepreneurs défavorisés dans 20 des provinces les plus pauvres du pays, au titre du RMFP. Ce projet s'est caractérisé par un taux de recouvrement du crédit élevé et des répercussions positives sur l'élimination de la pauvreté puisque les revenus ont augmenté, en moyenne, de 28%. Au nombre des principaux enseignements qui peuvent être tirés du RMFP, il faut citer les suivants: i) les services financiers devraient être fournis par des institutions financières prudemment réglementées et efficacement supervisées; ii) les rapprochements entre les institutions de microfinancement (MRI) et les prestataires de services d'aide aux entreprises devraient être appuyés; iii) s'agissant de la rétrocession aux MFI, des taux d'intérêt variables, dictés par le marché, devraient être envisagés; et iv) les membres de groupes d'emprunteurs dynamiques devraient bénéficier de conditions applicables aux prêts accordés aux particuliers.

7. Autres enseignements qui peuvent s'appliquer au RuMEPP: i) l'aide accordée aux microentreprises devrait englober les aspects financiers et ceux qui ne sont pas liés au prêt et elle devrait favoriser les filières commerciales; ii) les projets couronnés de succès ont été caractérisés par un accès facile et, en temps opportuns, au crédit, aux taux du marché, généralement pour des investissements à court terme, générateurs d'emploi; iii) une gestion et une prise de décisions

décentralisée du projet, conjuguées à des systèmes et à des procédures bien établis sont la clé de la réussite de l'exécution du projet et de ses retombées; et iv) les organisations non gouvernementales (ONG) ont conduit des actions efficaces et bien adaptées en milieu communautaire.

C. Stratégies de collaboration du FIDA avec les Philippines

8. **La politique des Philippines en vue de la réduction de la pauvreté.** La stratégie du gouvernement, telle que reprise dans son dernier plan de développement à moyen terme, a pour objectif de créer 6 à 10 millions d'emplois, de rendre l'école accessible à tous et de faire passer le taux d'incidence de la pauvreté de 34% à 17%. Ce plan expose, de manière détaillée, les stratégies à appliquer pour atteindre ces objectifs et, ce faisant, atteindre, voire dans certains cas dépasser les objectifs de développement pour le millénaire. Pour faire des pauvres et des autres groupes vulnérables sa priorité, le programme de base, dans la lutte que le gouvernement mène contre la pauvreté, KALAHI (serrons-nous les coudes contre la pauvreté)², met l'accent sur les idées maîtresses suivantes: i) accélération de la réforme des actifs; ii) prestation de services sociaux/de développement humain; iii) moyens de subsistance et emploi; iv) sécurité sociale et protection contre la violence; et v) participation des pauvres à la prise de décisions. Parmi les principales stratégies permettant d'atteindre les objectifs du plan figure celle qui a trait à la promotion des microfinancements, dont l'objectif est de tripler les prêts accordés aux travailleurs indépendants, aux microentreprises et aux zones difficiles d'accès.

9. **Les activités de lutte contre la pauvreté menées par d'autres grands donateurs.** Plusieurs donateurs ont activement participé à des activités d'aide aux entreprises rurales et de microfinancements en leur faveur, aux Philippines. Toutefois, dans le secteur des entreprises, leur aide a été, pour l'essentiel, destinée à des petites et moyennes entreprises plutôt qu'à des microentreprises. Au nombre des principaux bailleurs de fonds, il faut citer la Banque asiatique de développement (BAsD), le FIDA, la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Union européenne, l'Agence australienne de développement international (AusAID), le German Credit Institution for Reconstruction (l'institut allemand de crédit pour la reconstruction)(KfW), l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), Codespa-Asia (une ramification de la Fundación Codespa, une ONG espagnole), l'Agence canadienne de développement international (ACDI), l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), le Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres (GCAP) et la Women's World Banking (banque mondiale des femmes) (WWB). Ces bailleurs de fonds/d'aide ont accordé des subventions ou des prêts, soit pour la rétrocession aux MFI, soit pour le renforcement des capacités de diverses parties prenantes. Certaines de leurs activités de promotion d'entreprises s'inscrivent dans le cadre d'interventions plus vastes en faveur du développement rural ou agricole. À l'heure actuelle, les principaux donateurs qui apportent leur concours à des opérations autonomes d'aide aux entreprises sont les suivants: i) la CIDA qui exécute actuellement deux projets en collaboration avec le Department of Trade and Industry (DTI – Département du commerce et de l'industrie) en vue de renforcer les capacités des entreprises à Mindanao et à Visayas; ii) l'office allemand de la coopération technique (GTZ) qui collabore avec le DTI en matière de politique, de filières commerciales et d'accès au crédit; iii) le KfW qui soutient l'action de la Small Business Guarantee and Finance Corporation (SBGFC – société de garantie et de financement des petites entreprises) en matière de crédit aux petites et moyennes entreprises (PME); et iv) l'USAID qui apporte son aide à plusieurs banques rurales pour que celles-ci puissent offrir des services intéressants de microfinancement à des microentreprises implantées à Mindanao.

² Kapitbisig Laban sa Kahirapan

10. **La stratégie du FIDA aux Philippines.** La stratégie que le FIDA adopte actuellement aux Philippines a évolué en raison de plusieurs facteurs: la propre initiative stratégique du gouvernement, telle que reprise dans le programme de réformes sociales³ mis en place après l'ère Marcos; le cadre stratégique du FIDA, et les idées forces concernant l'Asie et le Pacifique, ainsi que les enseignements tirés des dernières activités menées dans ce pays. Ces activités ont confirmé que les zones montagneuses et côtières, peu productives et particulièrement défavorisées, constituaient des niches pour l'aide et que les groupes habitant les hautes terres (notamment, les autochtones et les bénéficiaires des réformes agraires), les pêcheurs pratiquant la pêche côtière et les paysans sans terre étaient les principales cibles du FIDA. Les zones les plus pauvres, retenues parce qu'elles méritent une attention toute particulière, s'étendent sur cinq régions comme suit: Bicol dans la région V; Panay Island dans la région VII; Samar et Leyte dans la région VIII; le nord de Mindanao ou la région X; et Caraga ou la région XII. La stratégie est articulée, notamment, autour des principaux axes suivants: souci d'accompagner les efforts de décentralisation en renforçant les capacités des organisations d'intérêt local et des services officiels locaux en vue de définir, de lancer et de gérer des programmes locaux de développement; aide aux entreprises et à la commercialisation; participation du secteur privé aux activités; gestion des ressources naturelles et de l'environnement; promotion de l'accès aux ressources financières, aux technologies et aux marchés.

11. **Raison d'être du programme.** Les Philippines sont un pays extrêmement prolifique pour ce qui est du développement des entreprises, puisque quelque 800 000 y sont enregistrées, dont la plupart sont des microentreprises (92%). Les microentreprises sont en grande partie, peut-être les deux tiers, insuffisamment performantes parce qu'elles ne bénéficient pas d'appui à la gestion et que leur accès au crédit est insuffisant. En outre, d'après les projections, l'insuffisance de l'offre de microcrédits au regard de la demande devrait atteindre 1 milliard de USD, environ, d'ici à 2007. Si on répondait favorablement à ce besoin, cela aurait une incidence majeure sur l'élimination de la pauvreté puisqu'un grand nombre de microentrepreneurs sont des petits exploitants appartenant aux couches défavorisées de la population rurale. Les employés de ces entreprises sont, souvent, encore plus pauvres et ils dépendent de ce salaire pour compléter les quelques pesos qu'ils gagnent en exploitant leur petit lopin de terre. Pour nombre d'entre eux, c'est la seule source stable de revenus. En conséquence, le RuMEPP a pour objectifs d'aider un grand nombre de ces entreprises insuffisamment performantes à se développer et à étendre leurs activités, et d'encourager l'expansion de nouvelles entreprises potentielles. Ainsi, il influera de manière décisive sur la réduction de la pauvreté et contribuera à la création d'emplois dans des zones reculées et négligées. À ce titre, le programme apportera une contribution essentielle à la réalisation de l'objectif des pouvoirs publics qui se proposent de créer entre six et dix millions d'emplois d'ici à 2010.

DEUXIÈME PARTIE – LE PROGRAMME

A. Zone du programme et groupe cible

12. **La zone du programme.** Le programme intervient dans une zone géographique précise et il déploie aussi ses activités au plan national. Les opérations de microfinancement intéressent l'ensemble du pays et toutes les zones rurales. L'aide aux entreprises est surtout axée sur certaines provinces qui font partie des cinq régions les plus pauvres du pays: la région administrative de Cordillera, Bicol, Eastern Visayas, SOCCSKARGEN et Caraga. Le RuMEPP intervient aussi de façon limitée sur un plan national, ses activités étant liées au microfinancement. Les cinq régions cibles comptent 26 provinces parmi lesquelles les 19 les plus pauvres ont été sélectionnées. La population totale de ces 19 provinces avoisine les 11 millions; elle se caractérise par une très grande diversité quant à son importance et au niveau d'incidence de la pauvreté. Toutefois, ces deux critères ne seront pas utilisés directement pour l'affectation à chacune des provinces des ressources du

³ Le programme non seulement indique expressément les zones cibles et les types de bénéficiaires, mais encore il classe les pauvres en "ultra pauvres", "moyennement pauvres" et "occasionnellement pauvres".

programme. Au lieu de cela, l'accès à ces ressources dépendra de la preuve qui sera donnée du potentiel d'expansion des entreprises. Les ressources allouées dans un premier temps seront réévaluées lors de l'examen à mi-parcours, et il sera procédé à une re-affectation de ces crédits, en fonction des résultats et des impacts enregistrés dans chacune des provinces. En tout, 200 000 ménages ruraux pauvres bénéficieront des retombées du programme.

13. **Le groupe cible.** S'il est vrai que les responsables du programme collaboreront avec tout un éventail de microentreprises (dont les actifs sont d'une valeur inférieure à 3 millions de PHP et les effectifs de un à neuf employés), ils auront un préjugé favorable pour celles qui se situent entre l'extrémité inférieure et le milieu de la fourchette. Trois niveaux de classement aideront à centrer le soutien apporté par le programme: i) le niveau *création d'entreprises*, qui va des entreprises naissantes dotées d'actifs minima à celles dont les actifs correspondent souvent à un stock ou à du petit matériel (éventuellement, d'une valeur de 50 000 PHP⁴ au maximum); ii) le niveau *expansion d'entreprises* qui englobe celles qui sont devenues des entreprises relativement stables, sont désireuses d'étendre leurs activités, et dont les actifs se situent entre 50 000 PHP et 300 000 PHP; iii) le niveau *transformation d'entreprises* dont font partie des microentreprises ayant atteint une plus grande maturité et dont les actifs peuvent s'élever à 3 millions de PHP, les effectifs compter neuf employés, au maximum, et dont le potentiel de développement peut les amener à devenir des petites entreprises. Le RuMEPP s'intéressera plus particulièrement aux deux premiers niveaux, mais un soutien au troisième niveau n'est pas exclu. À l'intérieur de ces niveaux, les entreprises qui démontrent un engagement et un potentiel d'expansion de leurs opérations et qui créent des emplois seront prioritaires. En outre, celles qui ont participé aux activités du RMFP et qui sont, désormais, des microentreprises viables seront tout spécialement ciblées.

B. Objectifs et portée

14. Le but du RuMEPP en matière **d'aide au développement** est *la réduction de la pauvreté rurale grâce à un accroissement du développement économique, du nombre d'emplois créés et des revenus ruraux de 200 000 ménages ruraux pauvres*. Pour atteindre ce but, et c'est **l'objectif du programme**, les responsables du RuMEPP comptent bien voir *augmenter un grand nombre de microentreprises rurales, nouvelles et existantes, étendre leurs activités et fonctionner de manière rentable et durable*.

15. Le choix de provinces défavorisées à cibler et la conception du programme d'octroi de crédits aux ménages et aux entrepreneurs démunis visent directement à réduire la pauvreté. Dans ce cadre général, le programme fonctionnera de manière commerciale. S'il est vrai que ses responsables aideront les microentreprises plutôt que les petites et moyennes entreprises et qu'ils privilégieront le microfinancement plutôt que l'apport de crédits plus importants, le programme, quant à lui, continuera d'être mis en oeuvre selon des principes financiers simples. Cette conjugaison du choix de la pauvreté comme cible et d'interventions commercialement saines sera la clé de la réalisation des objectifs énumérés ci-dessus.

16. Les ressources limitées disponibles pour l'aide aux microentreprises impose que la zone d'intervention du programme soit aussi limitée, afin de veiller à ce que les ressources soient utilisées efficacement et que les résultats obtenus soient quantifiables. Un trop grand saupoudrage de ces ressources risquerait de diluer les efforts déployés et, par conséquent, l'impact du programme. La combinaison de l'octroi de services d'aide aux entreprises et la mise en place d'un accès au crédit sera une garantie supplémentaire du succès du programme.

⁴ Ce niveau d'effectifs pourrait varier considérablement selon la nature de l'entreprise; une entreprise commerciale ne disposerait que de peu d'éléments d'actifs, tandis qu'une boulangerie, une menuiserie ou une entreprise de confection de vêtements aurait un niveau d'actifs plus élevé.

17. Contrairement aux fonds destinés à l'aide aux microentreprises, les ressources du programme consacrées aux microfinancements ne sont pas assorties de restrictions. Toutefois, le relatif sous-développement du marché financier dans la plupart des provinces cibles peut limiter l'emploi de ces ressources. Il est nécessaire d'élargir, à l'échelle du pays, la mise en œuvre du programme pour tirer le meilleur parti de ses ressources. En conséquence, les activités de microfinancement seront entreprises dans l'ensemble de l'archipel, à l'exclusion de la région de la capitale nationale et de Cebu.

C. Composantes

18. D'une durée de mise en œuvre de sept ans, le RuMEPP comporte trois grandes composantes en matière d'investissement, à savoir: i) l'octroi de crédits sous forme de microfinancements et de soutien; ii) la promotion et l'aide à la création et à l'expansion des microentreprises; et iii) la coordination des activités du programme et des politiques. Ces composantes sont brièvement décrites ci-après.

Octroi de crédits sous forme de microfinancements et de soutien

19. L'objectif de cette composante est d'accroître le volume de financements mis à la disposition des microentreprises. Pour l'atteindre, il s'agira de renforcer la capacité institutionnelle de la SBGFC et d'accroître ses ressources. Les principes fondamentaux de fonctionnement de cette composante sont, notamment, les suivants: octroi de prêts en gros à des MFI agréées; application des taux du marché; plafonnement des prêts à 150 000 PHP, pour les emprunteurs finals; mise en œuvre à l'échelle du pays, ciblage des zones rurales; et, soutien institutionnel aux MFI. Cette composante comporte trois éléments exposés ci-après.

20. **Le mécanisme d'octroi de crédits aux microentreprises.** Il aura pour objectif de développer progressivement le portefeuille de prêts accordés sous forme de microfinancements. Constitué sur une durée de sept ans, ce portefeuille devra afficher un solde dû par les microentreprises de 17,2 millions de USD, environ. Le mécanisme permettra aux MFI de contracter, en moyenne, trois prêts par année (chacun ayant une durée de deux à trois ans), pour un montant moyen décaissé, par prêt, s'élevant, au terme de la période d'activité du programme, à 4,5 millions de PHP. Tous les établissements spécialisés dans les microfinancements, notamment, les banques intervenant en faveur du secteur rural, les coopératives de crédit et les ONG qui ont pour vocation d'allouer des crédits, seront autorisés à participer au programme, en qualité d'intermédiaires, pour l'octroi de prêts à des microentreprises. La rétrocession de prêts par le truchement d'autres spécialistes du microfinancement en gros, tels que la People's Credit and Finance Corporation (société populaire de crédit et de financement) ne sera pas interdite. Les emprunteurs finals s'en tiendront aux microentreprises intervenant en milieu rural. Les MFI répondant aux conditions requises décideront du nom des bénéficiaires du crédit et elles utiliseront leurs propres méthodes de prêts.

21. **Renforcement institutionnel des établissements de microfinancement.** Les prêts et les subventions destinés au renforcement des MFI seront mis à la disposition des institutions suivantes: i) les MFI qui bénéficient de crédits au titre du programme pour intervenir dans les 19 provinces cibles; ii) les MFI qui collaborent avec la SBGFC à l'échelle du pays, en tant qu'intermédiaires, pour l'octroi de prêts revêtant la forme de microfinancements; et iii) les institutions qui sont implantées dans les provinces cibles mais ne reçoivent pas de financements au titre du programme. Le soutien apporté pourra se présenter sous les trois formes suivantes: *une évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités*, à réaliser par des experts-conseils en microfinancement présélectionnés, permettra aux MFI de déterminer le soutien optimal nécessaire et la façon dont il devrait être fourni. Elle sera financée, en partie, au moyen de dons (70%) et, en partie, grâce à la propre contribution des MFI (30%). *Les prêts et les dons destinés à la formation et à la mise en place de systèmes* seront accordés sous forme de prêts institutionnels, complétés par des dons de contrepartie, à des MFI intervenant en milieu rural. Ils seront affectés à la formation, aux missions d'experts conseils et au matériel de bureau. *Les prêts et les dons destinés à l'expansion des efforts d'information*, qui peuvent

être obtenus dans le cadre de mécanismes semblables à ceux qui sont décrits ci-dessus, seront utilisés à l'appui de l'ouverture de nouveaux créneaux de microfinancement dans les 19 provinces cibles.

22. **Le renforcement de la capacité de microfinancement de la SBGFC.** Une vice-présidence à part entière, chargée de la prestation de services de microfinancement en gros sera créée à la SBGFC. Le coût de la mise en place et du fonctionnement de ce nouveau groupe de microfinancement sera pris en charge par la SBGFC. Ce groupe sera à même d'évaluer la capacité des MFI de soutenir, de surveiller l'usage qui est fait des fonds alloués au titre du programme, et de décaisser, récupérer et re-prêter des crédits, tout en réalisant un profit. À la fin de la troisième année, au plus tard, les opérations de microfinancement en gros de la SBGFC devraient, d'après les projections, être rentables et faire partie des dépenses d'entreprises normales pour cette société.

Promotion et aide à la création et à l'expansion des microentreprises

23. Cette composante a pour objectif *d'offrir aux microentreprises rurales des services d'aide efficaces, économiques et modulés en fonction de la demande*. Elle aidera le DTI à coordonner et à faciliter la prestation par le secteur privé, des ONG ou des organismes publics (y compris des bureaux du DTI) de services d'aide à des microentreprises existantes ou potentielles implantées en milieu rural. Les trois quarts, environ, des ressources de cette composante, seront affectés aux 19 provinces ciblées, le restant étant alloué à d'autres zones rurales avec le concours du mécanisme d'octroi de crédits du programme. S'il est vrai que les responsables du programme collaboreront avec tous les types de microentreprises, ils auront, néanmoins, un préjugé favorable envers des entreprises naissantes dotées d'actifs très modestes et envers celles qui sont devenues relativement stables et sont désireuses d'étendre leurs activités. La composante comprend les quatre éléments décrits ci-dessous.

24. **Établissement d'un plan d'action et d'un suivi à l'échelle provinciale.** Dans chacune des 19 provinces cibles, le RuMEPP s'emploiera à déterminer le degré d'expansion des microentreprises ainsi que le type et le degré de soutien dont elles auront besoin. Ce processus se présente en trois étapes: l'établissement d'une évaluation des besoins et d'un plan d'action préliminaires, puis la mise en place de deux procédures de suivi/d'aménagement du plan. La procédure préliminaire permettra de déterminer le type et le niveau de soutien que chaque province recevra. Ainsi, le programme sera à même de répondre avec dynamisme et souplesse aux opportunités qui s'offriront dans chaque province. Cette procédure comprendra une interaction avec les MFI intervenant dans les provinces, une détermination de leurs activités actuelles et proposées, et de la mesure dans laquelle celles-ci pourront coïncider avec les activités des microentreprises qui ont été proposées et les soutenir. Les résultats détermineront, dans chaque province, le programme d'intervention du RuMEPP en faveur des microentreprises et ils orienteront ses activités en matière de microfinancements.

25. **Le mécanisme d'octroi de services d'aide aux entreprises.** Un mécanisme de financement souple sera établi afin de corréliser les ressources au potentiel d'expansion des entreprises et, par la suite, de s'assurer, par contrat, les services de prestataires de services d'aide aux entreprises (BDS). Ses responsables adopteront des règles et des critères rigoureux d'accès aux fonds et de leur utilisation, ils emploieront un système actif de suivi des résultats/ impacts et le mécanisme sera géré par l'unité de gestion du programme (UGP). Il disposera de crédits à hauteur de 2,9 millions de USD, qui seront employés pour financer plusieurs types de services d'aide aux entreprises parmi lesquels: i) la formation à la gestion d'entreprise; ii) le développement de produits; et iii) l'appui aux filières commerciales. Pour ce type de service, il sera fait appel au secteur privé, aux ONG et aux organismes gouvernementaux.

26. **Les efforts de communication des centres de petites et moyennes entreprises en direction des microentreprises.** Sous l'autorité du DTI, il s'agit de développer dans les 19 provinces cibles les efforts de communication des centres de petites et moyennes entreprises afin de les rendre plus efficaces dans le soutien qu'elles apporteront aux microentreprises. Dans le financement, il sera prévu une enveloppe destinée à l'intensification des efforts d'information et à la fourniture de matériel

audiovisuel, et plus particulièrement de « matériel portable », qui pourrait être utilisé à la fois sur le terrain et dans les centres.

27. **Le soutien au service national d'aide aux entreprises.** Certaines formes de soutien aux microentreprises s'appliqueront à un large éventail d'entreprises implantées dans plusieurs provinces. Le moyen le plus rentable d'aider ces entreprises est d'en confier la responsabilité à un organisme national. Cet appui pourrait s'exprimer sous forme de mise sur pied d'actions de promotion commerciale et de foires commerciales axées sur les microentreprises, d'organisation de rencontres nationales de professionnels et d'activités de recherche et de développement pour certains produits. Il reposera sur l'existence d'un mécanisme de financement souple, du même type que celui qui concerne les services d'aide aux entreprises et s'exercera aussi dans un cadre contractuel.

Coordination des activités du programme et des politiques

28. L'objectif de cette composante est de disposer *d'un programme bien géré, exécuté dans un environnement politique/réglementaire favorable pour les microentreprises*. Il sera atteint en créant une capacité de gestion du programme à Manille et dans les provinces ciblées. Au titre de cette composante, il est prévu un financement pour trois activités: la coordination des activités du programme, la coordination des solutions adoptées, ainsi qu'un suivi et une évaluation.

29. **La coordination des activités du programme.** Une petite unité de gestion du programme (UGP), implantée dans les bâtiments mêmes du Cottage Industry Technology Centre (CITC-Centre de technologie au service des industries artisanales) du DTI sera chargée de faciliter la gestion et la coordination, au quotidien, de toutes les activités du programme. Dans l'organigramme de l'UGP figure les postes clés suivants, dont les titulaires seront recrutés sur contrat: un directeur de programme, un spécialiste des microentreprises, un spécialiste du suivi et de l'évaluation, ainsi qu'un chargé des finances/de la comptabilité. Outre le personnel de l'UGP, le programme prendra en charge le financement des postes de deux agents du DTI qui seront chargés de l'exécution du programme dans chacune des 19 provinces cibles, l'un à plein temps et l'autre à temps partiel.

30. **La coordination des solutions adoptées.** Outre ses responsabilités en matière de gestion et de coordination des activités, l'UGP sera chargée de faciliter la concertation et l'analyse des questions afférentes expressément au programme. Cette concertation et cette analyse porteront, tout particulièrement, sur les difficultés d'ordre politique et réglementaire ainsi que sur les opportunités s'offrant aux chefs de microentreprises, aux MFI et aux autres intermédiaires financiers participants, aux prestataires de services d'aide aux entreprises, aux services officiels locaux et aux autres organismes gouvernementaux participants. Pour accompagner l'UGP dans ces activités, les responsables du programme feront appel aux services d'un conseiller politique de haut rang, ayant une expérience de l'aide aux microentreprises et de la mise en place de microfinancements.

31. **Le suivi et l'évaluation.** Le soutien qui sera accordé au suivi et à l'évaluation revêtira, notamment, la forme de financements destinés aux activités suivantes: i) conduite d'enquêtes de référence; ii) réalisation d'un suivi, d'une évaluation des résultats du programme, des procédures employées et des retombées enregistrées; et iii) réalisation d'examens à mi-parcours et au terme des activités du programme.

D. Coûts et financement

32. **Coûts.** Le coût total du programme est estimé à 27,5 millions de USD, dont 26,9 millions pour le coût de base (tableau 1). Le mécanisme d'octroi de crédits totalise environ 76% des coûts tandis que l'aide aux microentreprises représente 14%. Le remboursement des prêts et le paiement par les chefs de microentreprises des services d'aide aux entreprises n'ont pas été inclus dans les coûts; c'est pourquoi les montants effectivement financés seront plus élevés que ceux qui sont indiqués.

Tableau 1: Résumé des coûts du programme ^a
(milliers de USD)

Composantes	Monnaie locale	Devises	Total	% devises	% coûts de base
Octroi de crédits sous forme de microfinancements et de soutien	19 488	2 307	21 795	11	81
Promotion et aide à la création et à l'expansion de microentreprises	3 334	436	3 770	12	14
Coordination des activités du programme et des politiques	1 138	199	1 337	15	5
Total des coûts de base	23 960	2 942	26 902	11	100
Provisions pour aléas d'exécution	54	17	71	24	-
Provisions pour aléas financiers	436	62	498	12	2
Total des coûts du programme	24 451	3 020	27 471	11	102

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres

Tableau 2: Plan de financement ^a
(milliers de USD)

Composante	FIDA		Don du FIDA ^b		MFI		SBGFC		Gouvernement		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
Octroi de crédits sous forme de microfinancements et de soutien	17 248	79	411	2	2 098	10	2 126	10	-	-	21 882	80	2 324	18 387	1 172
Promotion et aide à la création et à l'expansion des microentreprises	2 916	71	784	19	-	-	-	-	411	10	4 110	15	476	3 223	411
Coordination des activités du programme et des politiques	1 038	70	198	13	-	-	-	-	244	17	1 479	5	221	1 157	101
Total des décaissements	21 201	77	1 392	5	2 098	8	2 126	8	655	2	27 471	100	3 021	22 767	1 684

^a Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

^b Sur le montant total du don, 500 000 USD seront financés par le programme de dons du FIDA pour 2005. Le reliquat proviendra de crédits qui seront ultérieurement alloués au pays, sous réserve que les responsables du programme atteignent les objectifs de résultats convenus.

33. **Financement.** Le financement du programme sera assuré grâce à un prêt de 21,2 millions de USD et à des dons de 1,4 million de USD, consentis par le FIDA, qui représentent 82% des coûts du programme (tableau 2). Environ 81% du prêt serviront à financer le mécanisme d'octroi de crédits. Les dons du FIDA financeront le renforcement de capacités des parties prenantes (voir paragraphes 21, 24, 25, 27 et 29–31), et une enveloppe de 500 000 USD sera disponible au titre du guichet des dons à un pays spécifique du programme de dons pour 2005. Dans les années à venir, le reste sera soumis à l'examen du conseil d'administration, conformément au plan de financement, pour autant que les responsables du programme atteignent les objectifs de résultats convenus. La SBGFC allouera une somme de 2,1 millions de USD et les MFI participantes un montant supplémentaire de 2,1 millions de USD. Ces fonds serviront à financer leur participation au mécanisme d'octroi de crédits permettant aux MFI d'accorder des prêts/dons en contrepartie du soutien qui leur sera apporté, et à la SBGFC de mettre en place la vice-présidence du groupe chargé des microfinancements. La contribution du gouvernement se limite à la prise en charge des salaires du personnel et de quelques activités du programme, y compris les droits et les taxes y afférents.

E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

34. **Passation de marchés.** Le marché de biens et services financé par le prêt du FIDA sera conclu conformément aux directives du Fonds en la matière. La responsabilité générale en la matière est dévolue à l'UGP et aux bureaux provinciaux du DTI, sous l'autorité de l'UGP. Les marchés passés par la SBGFC seront traités par ses propres spécialistes en la matière. Les institutions de microfinancement qui remplissent les conditions requises pour obtenir une ligne de crédit auprès du programme concluront un accord de prêt subsidiaire avec la SBGFC. Les MFI, aidées, au besoin, par l'UGP ou par la SBGFC, passeront elles-mêmes leurs marchés de services de renforcement institutionnel. Les biens/services financés au moyen de prêts à l'investissement font normalement l'objet de marchés passés par les entrepreneurs eux-mêmes.

35. Comme bon nombre d'activités du programme seront exécutées dans les différentes provinces ou municipalités, c'est-à-dire sur une échelle réduite, il est prévu que la plupart des organismes d'exécution seront des organismes, des sociétés, des MFI et des ONG opérant à l'échelle locale ou provinciale. En conséquence, tous les marchés concernant l'assistance technique, des études, des ateliers et des foires-expositions ou des services d'aide aux entreprises, d'une valeur équivalente ou supérieure à 20 000 USD, seront attribués suivant une procédure d'appel d'offres national. Les marchés de services d'un montant se situant entre 10 000 et 20 000 USD, seront passés après consultation des fournisseurs, à l'échelon national. Les marchés passés avec des prestataires de services pour une valeur inférieure à 10 000 USD seront conclus selon la procédure d'achat directe.

36. La passation des marchés de biens se fera de manière groupée à l'échelon national. Des appels d'offres organisés dans le pays seront nécessaires pour les contrats d'une valeur égale ou supérieure à 20 000 USD, et la consultation de fournisseurs de l'archipel sera requise pour des achats d'une valeur inférieure à 20 000 USD. Pour les dépenses de fonctionnement relatives à tous les organismes d'exécution du programme, les marchés seront passés après consultation directe de fournisseurs. Pour tous les marchés d'une valeur supérieure ou équivalant à 100 000 USD, l'approbation préalable de l'institution coopérante sera requise. Les achats de biens et services corrélés aux prêts ou dons institutionnels accordés par des MFI ou des microentreprises bénéficiaires du programme, seront regroupés dans la mesure du possible, à l'échelon national, et les marchés seront passés par l'UGP selon les procédures ci-dessus. L'acquisition de petit matériel par les microentreprises à l'aide d'un crédit ou sur leurs fonds propres se fera en consultant les fournisseurs à l'échelon national.

37. **Décaissements.** Les mouvements de fonds proposés reflètent la structure de gestion décentralisée; les fonds seront gérés à l'échelon provincial ou par les MFI et les microentrepreneurs eux-mêmes. Trois comptes spéciaux seront ouverts à la Banque centrale des Philippines, à savoir i) *un compte spécial A* pour l'ensemble des dépenses du programme à financer au moyen du prêt du FIDA,

à l'exclusion des versements directs et du mécanisme de crédit; ii) *un compte spécial B* pour tous les fonds destinés à être rétrocédés au titre du mécanisme d'octroi de crédits revêtant la forme de microfinancements et iii) *un compte bancaire affecté au don du FIDA* pour toutes les dépenses du programme à financer au moyen de ce don. Le mandataire du gouvernement chargé de signer les demandes de retrait des fonds du FIDA sera également responsable de la gestion du compte A et du compte bancaire affecté au don, tandis que la SBGFC assurera la gestion du compte B, selon ses procédures internes qui sont acceptables pour le FIDA. Le dépôt de garantie du FIDA dans: i) le compte spécial A correspondra à la moyenne des décaissements semestriels prévus pour la durée d'exécution du programme et estimés à 400 000 USD; ii) le compte spécial B correspondra aux besoins annuels moyens de crédits prévus pour la durée d'exécution du programme, et estimés à 2,5 millions de USD; et iii) le compte bancaire affecté au don correspondra à la moyenne des décaissements annuels, estimée à 200 000 USD. Le FIDA pourra être invité à payer directement les fournisseurs/prestataires pour tous les contrats d'une valeur supérieure à 10 000 USD.

38. **Comptabilité et vérification des comptes.** Les comptes du programme seront soumis à une vérification annuelle des comptes réalisée par un cabinet indépendant, conformément aux procédures administratives en vigueur acceptables pour le FIDA. Les vérificateurs des comptes examineront les comptes consolidés du programme ainsi que les états soumis par les organismes d'exécution. Ils certifieront les comptes, et ils émettront notamment un avis distinct sur les comptes spéciaux. Cet avis portera sur tous les retraits effectués sur ces comptes, y compris ceux qui figurent dans les états des dépenses. Les rapports de vérification des comptes certifiés seront transmis au FIDA, au plus tard six mois après la fin de l'année budgétaire.

F. Organisation et gestion

39. **Responsabilité institutionnelle.** Le DTI aura la responsabilité générale de l'exécution du programme dont il sera l'organisme chef de file. Il délèguera au CITC qui hébergera l'UGP la responsabilité de sa mise en œuvre, au quotidien. La responsabilité de la gestion des activités du programme relatives à la composante promotion et aide aux microentreprises sera confiée aux bureaux provinciaux du DTI dans les 19 provinces cibles, qui relèveront de l'autorité de l'UGP. La SBGFC sera chargée de gérer la composante du programme afférente à l'octroi de crédits sous forme de microfinancements et de soutien; et la National Anti-Poverty Commission (Commission nationale de lutte contre la pauvreté) aura pour responsabilité d'encadrer la politique et les plans du programme liés à la réduction de la pauvreté.

40. **Dispositions organisationnelles.** Un *comité directeur* du RuMEPP, composé des secrétaires/sous-secrétaires du DTI et de la Commission nationale de lutte contre la pauvreté, du président de la SBGFC et du président de la League of Municipalities of the Philippines (Association des municipalités des Philippines) supervisera la mise en œuvre du programme. Le *groupe PME* du DTI, qui coordonne les activités relatives au PME, au DTI et à la SBGFC, constituera le cadre institutionnel dans lequel s'inscrira le fonctionnement du programme. Les neuf personnes du *Conseil de la SBGFC*, composé de cadres du secteur financier, superviseront les opérations de microfinancements menées au titre du programme. En outre, il sera constitué un *groupe de coordination des donateurs*, rassemblant les bailleurs de fonds concernés qui participent et sont profondément attachés à l'aide aux microentreprises et au développement du microfinancement. En feront, notamment, partie: la Banque asiatique de développement, l'Agence canadienne de développement international, l'Agence japonaise de coopération internationale, l'Agence allemande de coopération technique, l'Agence américaine pour le développement international et le Programme des Nations Unies pour le développement.

41. **Gestion du programme.** L'UGP, en collaboration avec les agents du CTI, exercera la responsabilité générale du programme. À ce titre, elle assurera la gestion pratique de la composante microentreprises conjointement avec les agents du programme, dans chacune des 19 provinces cibles.

En outre, l'UGP favorisera la recherche de solutions adaptées aux problèmes qui se posent dans le cadre du programme et elle répondra aux besoins en matière de suivi et de rapports, au nom du programme. Concernant la composante microfinancements, la direction de la SBGFC sera directement chargée de sa mise en œuvre et, par le truchement de son groupe chargé des questions de microfinancement, qui a été récemment formé, elle s'occupera de la gestion, au quotidien, du mécanisme d'octroi de crédits aux microentreprises et des deux autres projets de microfinancement. La mise en œuvre du programme sera confiée, en majeure partie, à des intermédiaires; par exemple, le crédit sera accordé par l'intermédiaire des MFI et, pour le soutien aux microentreprises, il sera fait appel à des prestataires expérimentés de services d'aide aux entreprises, tels que des opérateurs du secteur privé, des ONG, des universitaires et des experts gouvernementaux.

G. Justification économique

42. Les emplois créés grâce à l'expansion/la croissance des microentreprises existantes et à la création de nouvelles entreprises auront un impact économique majeur en milieu rural, à la fois pour les familles et pour l'économie des zones concernées. Selon les estimations, quelque 200 000 ménages ruraux en bénéficieront directement. Ce chiffre pourra très bien augmenter, lorsqu'il sera tenu compte de l'utilisation des prêts remboursés et du paiement des services d'aide aux entreprises. Le programme aura un impact budgétaire positif. Escompté au taux estimé des bons du trésor de 8%, les avantages financiers engendrés par l'intervention financière auront une valeur actuelle nette (VAN) de 166 millions de PHP. L'impôt sur les recettes brutes obtenues grâce au prêts accordés au programme et l'impôt sur les acquisitions faites dans le cadre du programme représenteront une VAN supplémentaire de 104 millions de PHP. En outre, les avantages financiers indirects qui résulteront de l'imposition en aval des bénéficiaires, des emplois et des ventes, devraient représenter, d'après des estimations provisoires, des retombées financières additionnelles d'une VAN de 600 millions de PHP. Dans l'ensemble, la VAN totale des avantages fiscaux directs et indirects est estimée à 870 millions de PHP.

H. Risques

43. Il y a quatre risques potentiels qui peuvent avoir des effets négatifs sur le programme. Premièrement, il risque de ne pas y avoir suffisamment de demandes de prêts sous forme de microfinancements pour justifier la ligne de crédit. *Ce risque est faible compte tenu de la croissance actuelle des prêts accordés sous forme de microfinancements et du vif intérêt des MFI pour le mécanisme d'octroi de crédits du programme.* Deuxièmement, la SBGFC risque de ne pas pouvoir développer la capacité de gestion d'un programme de microfinancements de grande envergure. *La SBGFC est très profondément attachée à la promotion de l'octroi de prêts sous forme de microfinancements; elle a réussi dans l'activité (certes limitée) de microfinancement qu'elle exerce actuellement et elle dispose d'une assise financière et juridique saine.* Troisièmement, le potentiel d'expansion des microentreprises dans les 19 provinces ciblées risque d'être limité et les retombées risquent d'être faibles au regard des efforts déployés. *Pour atténuer ce risque, les responsables du programme affecteront davantage de ressources aux provinces ayant le potentiel le plus élevé.* Quatrièmement, le fait de placer le programme sous l'autorité d'un petit organisme, discret, tel que la CITC, pourrait le mettre sur une voie de garage, sur un plan institutionnel. *Le CITC se concentre, avec bonheur, sur les microentreprises et il a démontré qu'il savait faire preuve de souplesse et d'innovation pour accomplir son mandat. Dans le cadre du groupe PME du DTI, il est directement impliqué dans les décisions relatives au développement des microentreprises et des petites et moyennes entreprises.*

I. Impact sur l'environnement

44. La promotion des entreprises au moyen du mécanisme d'octroi de crédits et du soutien technique du programme amènera les exploitants agricoles à renoncer à l'agriculture extensive et à

diversifier les sources de revenus des ménages ruraux, réduisant, par voie de conséquence, la dépendance des ménages à l'égard de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Elle permettra de réduire la pression sur les terres agricoles et l'impact forcément négatif sur l'environnement que ces activités pourraient avoir sur des zones écologiquement fragiles. Puisque le programme a des répercussions potentiellement plus positives que négatives sur l'environnement, il a été classé dans la catégorie 'B'. Pour atténuer d'éventuels effets négatifs, ses responsables organiseront, chaque année, des ateliers et des sessions de formation sur les pratiques saines sur le plan de l'environnement et ils aideront les MFI et les prestataires de services d'aide aux entreprises à prendre en compte l'analyse de la situation écologique dans leurs critères de sélection applicables à l'octroi de prêts ou de services d'aide aux microentreprises. En outre, la surveillance de l'environnement sera intégrée dans le système d'information du programme consacré à la gestion.

J. Aspects novateurs

45. Le programme s'appuie sur les thèmes et le succès du RMFP mis en œuvre antérieurement, et il adopte aux Philippines des méthodes d'octroi de microfinancements et de soutien aux microentreprises qui ont été testées et éprouvées. Il est novateur dans plusieurs aspects modestes mais importants. Il conjugue les objectifs de réduction de la pauvreté et les principes de fourniture de crédits commerciaux sains et d'innovation dans sa prestation de services d'aide aux entreprises, certes, contrôlée par les pouvoirs publics, mais gérée par le secteur privé. En outre, le traitement de l'affectation de ressources liée au potentiel parmi les 19 provinces cibles est novateur, en particulier dans le contexte philippin, et il offre aux dirigeants du programme une souplesse considérable. En outre, l'approche impulsée par la demande, adoptée par le programme en matière de prestation de services d'aide aux entreprises contribuera à favoriser l'évolution de la stratégie institutionnelle du DTI qui deviendra, désormais, essentiellement axée sur la facilitation et non plus sur la mise en œuvre d'activités directement assurées par son propre personnel et au moyen de ses propres ressources.

TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

46. Un accord de financement entre la République des Philippines et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel l'assistance financière sera consentie au pays bénéficiaire. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans l'accord de financement parafé est joint en annexe.

47. La République des Philippines est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.

48. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

QUATRIÈME PARTIE – RECOMMANDATION

49. Je recommande que le Conseil d'administration approuve l'assistance financière proposée en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République des Philippines un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à quatorze millions cinquante mille droits de tirage spéciaux (14 050 000 DTS) venant à échéance le 15 avril 2045 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

DÉCIDE EN OUTRE: Que le Fonds fera à la République des Philippines un don en diverses monnaies d'un montant équivalant à trois cent quarante mille droits de tirage spéciaux (340 000 DTS) qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président
Lennart Båge

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS L'ACCORD DE
FINANCEMENT PARAFÉ**

(Conclu à Manille, Philippines le 15 avril 2005)

1. Le Gouvernement virera à la SBGFC les fonds disponibles et les autres ressources précisés dans le PTBA pour la mise en œuvre du mécanisme d'octroi de crédits aux microentreprises, conformément à l'accord de prêt subsidiaire conclu avec la SBGFC.
2. Comité de pilotage du programme. Le Gouvernement créera le CPP dans les 90 jours de la date d'entrée en vigueur.
3. Comité des dons. Le Gouvernement créera, dans les 90 jours de la date d'entrée en vigueur, un comité des dons qui sera chargé d'examiner et d'approuver toutes les demandes de dons présentées par les institutions de microfinancement dans le cadre de la sous-composante renforcement institutionnel des MFI de la composante mécanisme d'octroi de crédits aux microentreprises.
4. Suivi. Les systèmes de suivi et d'information du programme seront utilisés pour déterminer l'impact du programme, et notamment: i) l'expansion, le fonctionnement, la rentabilité et la durabilité des microentreprises participantes; et ii) plus généralement, la réalisation du but du programme, qui est de réduire la pauvreté rurale par la promotion du développement économique, la création d'emplois et l'augmentation des revenus ruraux.
5. Exonération d'impôts. Le Gouvernement exonérera d'impôts l'importation, l'achat et la fourniture de tous les biens et services financés par le prêt et le don. La valeur de ces exonérations sera imputée à la contribution de contrepartie fournie par le Gouvernement au programme.
6. Assurance du personnel du programme. Le Gouvernement assurera, et veillera à ce que la SBGFC assure, le personnel-clé du programme contre les risques de maladie et d'accident, dans une mesure compatible avec la pratique en usage dans la fonction publique nationale.
7. Égalité entre les sexes/exécution. Le Gouvernement veillera à ce que les modalités d'exécution appliquent une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes et à ce que les parties au programme respectent ce principe dans leurs activités. Le Gouvernement s'assurera que les femmes bénéficiaires soient pleinement et également représentées dans toutes les activités du programme et à ce qu'elles bénéficient équitablement des résultats du programme.
8. Égalité entre les sexes/personnel et gestion du programme. Dans la participation des femmes à l'UGP, l'égalité devra être recherchée. La sélection et la nomination du personnel-clé du programme sera conduite dans un souci d'égalité entre les sexes et, à compétence égale, la préférence sera accordée aux candidats féminins.
9. Les conditions ci-dessous sont spécifiées comme conditions préalables au décaissement des fonds provenant du prêt et/ou du don:
 - a) Aucun retrait ne sera effectué pour des dépenses au titre de la composante "octroi de crédit sous forme de microfinancements et de soutien": i) tant que un accord de prêt subsidiaire conclu avec la SBGFC n'aura pas été approuvé par le FIDA et qu'un exemplaire signé dudit accord n'aura pas été remis à celui-ci; et ii) tant que la SBGFC n'aura pas créé et pourvu en personnel le groupe de microfinancement, à la satisfaction du FIDA, et établi le manuel du programme de microfinancement, et tant que le FIDA n'aura pas approuvé ce manuel.

ANNEXE

- b) aucun retrait ne sera effectué pour des dépenses au titre de la composante "promotion et aide à la création et à l'expansion des microentreprises", tant que l'agent principal du projet n'aura pas établi le manuel du programme concernant les microentreprises et que le FIDA n'aura pas approuvé ce manuel.

10. Les conditions ci-dessous sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de financement:

- a) le Gouvernement a recruté le directeur de l'UGP du programme, le spécialiste en microentreprises, le spécialiste en suivi et évaluation et l'agent financier/comptable, à la satisfaction du FIDA;
- b) le Gouvernement a dûment ouvert les comptes spéciaux, le compte bancaire de don et le compte de programme;
- c) le Gouvernement a mis à la disposition de l'agent principal du programme une allocation budgétaire initiale au titre des fonds de contrepartie;
- d) l'accord de financement a été dûment signé, et la signature et l'exécution dudit accord par le gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes;
- e) un avis juridique favorable, émis par le conseiller juridique du Gouvernement autorisé à émettre un tel avis, et acceptable dans la forme et sur le fond, a été remis par le Gouvernement au FIDA.

APPENDIX I

COUNTRY DATA

PHILIPPINES

Land area (km² thousand) 2002 1/	298	GNI per capita (USD) 2002 1/	1 030
Total population (million) 2002 1/	79.94	GDP per capita growth (annual %) 2002 1/	2.3
Population density (people per km²) 2002 1/	268	Inflation, consumer prices (annual %) 2002 1/	3
Local currency	Philippine Peso (PHP)	Exchange rate: USD 1 =	PHP 56.3
Social Indicators		Economic Indicators	
Population (average annual population growth rate) 1996-2002 1/	2.2	GDP (USD million) 2002 1/	77 954
Crude birth rate (per thousand people) 2002 1/	26	Average annual rate of growth of GDP 1/ 1982-1992	1.6
Crude death rate (per thousand people) 2002 1/	6	1992-2002	3.8
Infant mortality rate (per thousand live births) 2002 1/	28	Sectoral distribution of GDP 2002 1/	
Life expectancy at birth (years) 2002 1/	70	% agriculture	15
Number of rural poor (million) (approximate) 1/	n/a	% industry	33
Poor as % of total rural population 1/	n/a	% manufacturing	23
Total labour force (million) 2002 1/	34.19	% services	52
Female labour force as % of total 2002 1/	38	Consumption 2002 1/	
Education		General government final consumption expenditure (as % of GDP)	12
School enrolment, primary (% gross) 2002 1/	112 a/	Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP)	69
Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2002 1/	7 a/	Gross domestic savings (as % of GDP)	19
Nutrition		Balance of Payments (USD million)	
Daily calorie supply per capita	n/a	Merchandise exports 2002 1/	36 265
Malnutrition prevalence, height for age (% of children under 5) 2002 3/	30 a/	Merchandise imports 2002 1/	35 229
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children under 5) 2002 3/	28 a/	Balance of merchandise trade	1 036
Health		Current account balances (USD million)	
Health expenditure, total (as % of GDP) 2002 1/	3 a/	before official transfers 2002 1/	3 603
Physicians (per thousand people)	n/a	after official transfers 2002 1/	4 197
Population using improved water sources (%) 2002 3/	86 a/	Foreign direct investment, net 2002 1/	1 111
Population with access to essential drugs (%) 1999 3/	50-79	Government Finance	
Population using adequate sanitation facilities (%) 2002 3/	83 a/	Overall budget deficit (including grants) (as % of GDP) 2002 1/	-4 a/
Agriculture and Food		Total expenditure (% of GDP) 2002 1/	19 a/
Food imports (% of merchandise imports) 2002 1/	8	Total external debt (USD million) 2002 1/	59 343
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of arable land) 2002 1/	1 383 a/	Present value of debt (as % of GNI) 2002 1/	77
Food production index (1989-91=100) 2002 1/	144	Total debt service (% of exports of goods and services) 2002 1/	20
Cereal yield (kg per ha) 2002 1/	2 731	Lending interest rate (%) 2002 1/	9
Land Use		Deposit interest rate (%) 2002 1/	5
Arable land as % of land area 2002 1/	19 a/		
Forest area as % of total land area 2002 1/	19 a/		
Irrigated land as % of cropland 2002 1/	15 a/		

a/ Data are for years or periods other than those specified.

1/ World Bank, *World Development Indicators* CD ROM 2004

2/ UNDP, *Human Development Report*, 2000

3/ UNDP, *Human Development Report*, 2004

PREVIOUS IFAD FINANCING IN THE PHILIPPINES

Project Name	Initiating Institution	Cooperating Institution	Lending Terms	Board Approval	Loan Effectiveness	Current Closing Date	Loan/Grant Acronym	Denominated Currency	Approved Loan/Grant Amount	Disbursement (as % of approved amount)
Magat River Multipurpose Project Stage II (Irrigation)	World Bank: IBRD	World Bank: IBRD	I	12 Dec 78	25 Apr 79	30 Jun 85	L - I - 8 - PHI	USD	10 000 000	100%
Smallholder Livestock Development Project	AsDB	AsDB	I	17 Dec 81	01 Oct 82	30 Sep 89	L - I - 84 - PH	SDR	7 100 000	33%
Communal Irrigation Development Project	World Bank: IBRD	World Bank: IBRD	I	15 Sep 82	29 Mar 83	30 Jun 91	L - I - 108 - PH	SDR	10 800 000	64%
Highland Agriculture Development Project	AsDB	AsDB	I	03 Dec 86	21 Aug 87	31 Dec 93	L - I - 196 - PH	SDR	3 900 000	78%
Visayas Communal Irrigation and Participatory Project	IFAD	UNOPS	I	14 Apr 92	25 Aug 92	31 Dec 99	L - I - 302 - PH	SDR	11 000 000	89%
Cordillera Highland Agricultural Resource Management Project	AsDB	AsDB	HC	06 Dec 95	04 Dec 96	30 Sep 05	L - I - 397 - PH	SDR	6 150 000	64%
Rural Micro-Enterprise Finance Project	IFAD	AsDB	HC	18 Apr 96	04 Dec 96	31 Dec 02	L - I - 416 - PH	SDR	10 150 000	97%
Western Mindanao Community Initiatives Project	IFAD	UNOPS	HC	23 Apr 98	25 Mar 99	31 Dec 05	L - I - 474 - PH	SDR	11 000 000	40%
Northern Mindanao Community Initiatives and Resource Management Project	IFAD	UNOPS	HC	06 Dec 01	01 Apr 03	31 Dec 09	L - I - 577 - PH	SDR	11 600 000	98%

LOGICAL FRAMEWORK

Results	TARGET INDICATORS ^a	MONITORING MECHANISMS AND SOURCES	ASSUMPTIONS
<p><u>Development Goal</u></p> <p>Rural poverty reduction through increased economic development, job creation, and rural incomes for 200 000 poor rural households</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Increase in social and productive assets of rural households in target provinces and also in other provinces in areas where programme-supported micro-enterprises are operating ▪ Increase of employment in areas where programme-supported micro-enterprises are operating 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sample household surveys (baseline, mid-term, end of project) ▪ Participatory impact monitoring to complement household surveys ▪ DTI provincial employment statistics ▪ Analysis of relevant government statistics 	
<p><u>Programme Objective</u></p> <p>Increased numbers of new and existing rural micro-enterprises operating profitably and sustainably</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Portion of participating micro-enterprises that have increased business and employment and are still in business at the end of the programme ▪ Net increase in income and employment in participating micro-enterprises 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PMU progress reports ▪ DTI provincial statistics ▪ Sample survey of micro-enterprises that have received loans for BDS from RuMEPP 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Government regulations and policies and political climate in general facilitate continued growth and stability of the financial and micro-enterprise sectors
Outcomes	TARGET INDICATORS	MONITORING MECHANISMS AND SOURCES	ASSUMPTIONS
<p>1. SBGFC and MFIs better able to provide financial services to micro-enterprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SBGFC's Microfinance Group operating profitably ▪ At least 50 MFIs are accredited with SBGFC ▪ At least 40 MFIs have undergone CBNA ▪ Participating MFIs have improved their operational effectiveness (PESO ratings increase over time) ▪ X% of participating MFIs are operating profitably at the end of the programme 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Profit/loss statement of SBGFC's microfinance Unit ▪ Number of accredited MFIs ▪ Number of MFIs which have received CBNA ▪ PESO ratings of accredited MFIs increase ▪ Financial reports from participating MFIs to SBGFC <p><i>All from SBGFC management records.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ The finance provided by MFIs from programme funds is used for establishing new micro-enterprises or expanding existing ones ▪ MFIs' demand wholesale funds from SBGFC for microfinance lending continue to be actively involved in microfinance lending ▪ SBGFC's management continues to see microfinance as a priority sector

^a Where appropriate, indicators will be disaggregated by gender.

2. Participating micro-enterprises are better managed and are providing goods and services that the market readily absorbs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Profitability of micro-enterprises that received programme BDS and other programme assistance increased by X% ▪ Proportion of micro-enterprises closing operations or going bankrupt in target provinces is reduced by X% 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Business plans of sample of participating micro-enterprises ▪ Financial statements of sample of participating micro-enterprises ▪ DTI provincial statistics on enterprises 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entrepreneurs receiving programme BDS are able to access sufficient financing (equity and credit) to enable them to expand existing businesses or start a new ones ▪ Microfinance institutions are physically accessible to entrepreneurs in programme target areas
3. Programme is well managed	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme physical and financial targets are being met 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Supervision reports of Cooperating Institution 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DTI/CITC and SBGFC provide a conducive environment to facilitate effective management of the programme
Outputs	TARGET INDICATORS	MONITORING MECHANISMS AND SOURCES	ASSUMPTIONS
Component 1. Microfinance Credit and Support – Outputs			
1.1 Additional wholesale financial resources are channelled to MFIs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Outstanding Portfolio of SBGFC to MFIs is USD 17 million by PY7 and other wholesale borrowing by those MFIs has not been reduced 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SBGFC records and accounts ▪ Balance sheet data from MFIs monitored by SBGFC 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conducive policy climate for microfinance
1.2 Expanded MFIs micro-enterprise lending in target provinces	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Outstanding balance of programme-funded loans by MFIs in target provinces is USD 10 million by end Programme Year 7 ▪ Total outstanding balance of MFI microfinance lending in target provinces is USD 15 million by Programme Year 7 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Financial and loan portfolio records of MFIs provided to SBGFC 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ There is sufficient viable demand from micro-enterprises within those provinces for funding ▪ MFIs stand by their agreement to provide SBGFC with records required
1.3 A viable microfinance wholesale capacity has been established in SBGFC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SBGFC's microfinance operations are profitable 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SBGFC management accounts 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SBGFC is free to price its microfinance products at market rates in an environment where the other players are competitive and unsubsidised.

1.4 MFIs participating in the programme are well managed and operating more efficiently than before the programme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ MFIs receiving institutional support have improved profitability ▪ MFIs receiving institutional support have expanded operations in and into the programme's target provinces 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participating MFI financial records and lending portfolios 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interest by participating MFIs in receiving a combination of loan and grant financing for institutional strengthening and expansion of outreach
Component 2. Micro-Enterprise Promotion and Development – Outputs			
2.1 Micro-enterprises receiving effective and responsive business development services	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proportion of those micro-entrepreneurs receiving programme BDS of those having requested support ▪ Proportion of micro-entrepreneurs satisfied with BDS provided by the programme 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Results of provincial needs assessment/action plans indicating demand for BDS and micro-entrepreneurs receiving programme BDS ▪ Participant response statements from BDS training sessions ▪ Participatory assessment of micro-enterprises that have participated in the programme 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DTI gives sufficient priority to the support and development of micro-enterprises ▪ Participating entrepreneurs continue to operate the enterprises for which they received BDS support from the programme ▪ Local markets for services and products from micro-enterprises continue to grow
2.2 Micro-enterprise products and services are responsive to market demand	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 80% of buyers of programme-supported micro-enterprise products (either for sale or further processing) and services state that they are receiving the type and quality of products/services that they need 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sample survey of buyers of local and international micro-enterprise products and services 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Participating micro-enterprises produce the products in sufficient volume so that they are price competitive and attractive to higher level producers to use them as suppliers
2.3 DTI's SME Centres in target provinces more effectively facilitating services to micro-enterprises	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Incremental number of micro-enterprises receiving services/training by or facilitated by the DTI SME Centres in the target provinces as a percent of the micro-enterprises operating in each of the provinces 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DTI provincial statistics 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ DTI SME Centres continue to receive budget support from government or become self-financing.

Component 3. Programme and Policy Coordination – Outputs			
2.1 PMU and provincial programme officers effectively implementing the programme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ AWPBs well prepared and available on time ▪ Programme funds are available to implementing agencies when required ▪ Linkage between micro-enterprise and microfinance components is effectively facilitated ▪ Projected results and impact being met on a timely basis ▪ Projected disbursement rate being achieved 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Records of SMED Groups and RuMEPP Steering Committee meetings and their comments/recommendations on the AWPBs, flow of funds and linkage between micro-enterprise and microfinance and adherence to MOUs between implementing partners ▪ Programme quarterly progress report and impact evaluations 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Motivated and professional local experts are available to staff the PMU ▪ Designated DTI officers in target provinces make sufficient time available to effectively carry out their programme responsibilities
2.2 Programme-related policy issues channelled into national micro-enterprise/ microfinance policy agenda	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Micro-enterprise and microfinance policies and regulations modified and improved 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Government enactment of new strategies for microfinance and micro-enterprise development and regulations enacted 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Technical assistance and other support available at the national level to analyse policy issues and assist government incorporate them into the national micro-enterprise and microfinance strategies and regulations

RURAL MICROENTERPRISE PROMOTION PROGRAMME

Explanatory Note on USD 200 000 IFAD Grant

Activities to be financed by IFAD Grant

As indicated in the President's Report (para 33) IFAD grants will support capacity- building of the stakeholders and an increased focus on policy development in:

- Microfinance institutions (para 21)
- Provincial action planning (para 24)
- Business development services facility (para 25)
- National business development services (para 27)
- Programme and policy coordination (paras 29-31).

Specific Areas of Support

The first application of the grant will be directed at building up the capacity of both micro-enterprises (through training and management support) and microfinance institutions (through development of their skills to manage microfinance portfolios and operations).

The second application will be directed at the programme's support for the development of micro-enterprise policies in the Philippines and will allow the programme to actively follow up policy issues that arise during programme implementation in the target provinces and to provide a focus on micro-enterprises in the national debate on enterprise policies through the provision of expert advice.

Expected Benefits

- Increased capacity and outreach of MFIs.
- Increased capacity of provincial officers, particularly in the poorer provinces, to provide adequate outreach services to ensure that existing and prospective micro-enterprises will readily participate in the programme.
- Increased capacity of microenterprises to address poverty.
- Improved policy and regularly environment for micro-finance.

APPENDIX III

ORGANIZATION AND MANAGEMENT

Institutional Responsibilities

1. The division of institutional responsibilities reflects the dual nature of the programme with two institutions having overall responsibility for programme implementation.

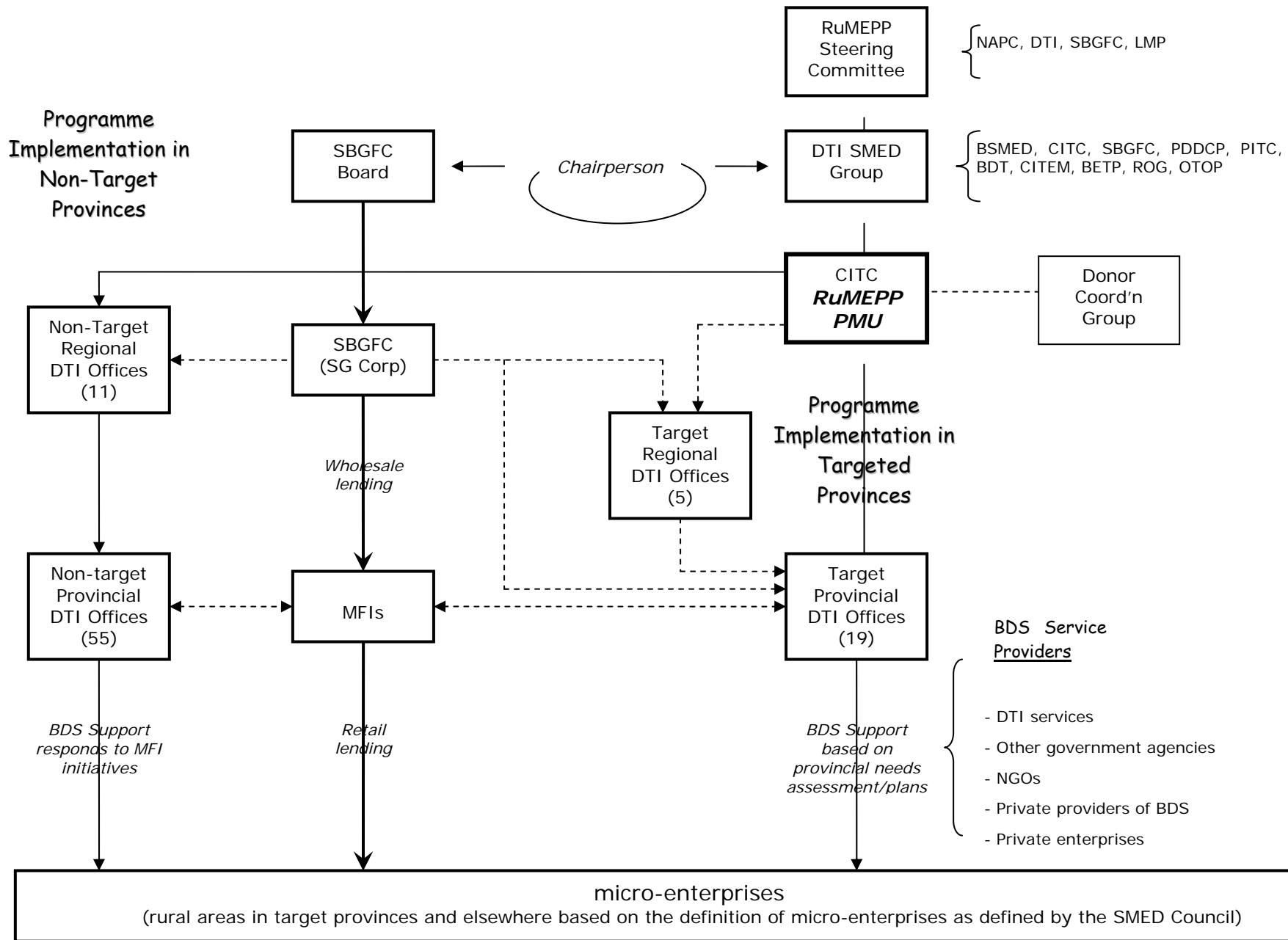
- *Department of Industry and Trade.* DTI will have overall responsibility for the programme and be the lead agency. It will delegate the day-to-day implementation responsibility to its Cottage Industry Technology Centre (CITC) within which the Programme Management Unit (PMU) will be housed. Responsibility for the Micro-Enterprise Promotion and Development component will be by the provincial offices of DTI in the 19 target provinces, under the supervision of the PMU. However, CITC will maintain contractual responsibility for the service providers that will be contracted to implement the programme's business development activities: training, product development and market linkage operations. Programme activities in the non-target provinces will be the direct responsibility of the PMU.
- *Small Business Guarantee and Finance Corporation.* SBGFC, sometimes referred to as SB Corporation, will be responsible for managing the programme's Microfinance Credit and Support component. Furthermore, an agreed memorandum of understanding (MOU) will be signed between SBGFC and DTI/CITC. Once the MOU has been signed and approved, SBGFC will have prudential responsibility for on-lending (wholesaling) programme's credit funds to certified participating MFIs. The MFIs will be responsible for retailing the credit funds to micro-enterprises using their own lending procedures and approval systems, but in line with agreed programme provisions relating to target clients and lending ceilings
- *National Anti-Poverty Commission.* NAPC will have responsibility for guiding the programme's policy and plans as they relate to poverty alleviation, in line with the government poverty alleviation agenda. It will also assist in facilitating coordination with other institutions involved with micro-enterprise and microfinance development and poverty alleviation.
- *Central Bank of the Philippines.* BSP's will maintain the programme's Special Accounts.
- *Other government agencies.* A range of other government agencies concerned with micro-enterprise development, including Department of Science and Technology (DOST), Technology and Livelihood Resource Centre (TLRC), Technology Education and Skills Development Authority (TESDA) and Departments of Labour and Employment (DOLE), Agriculture (DA), Environment and Natural Resources (DENR) and Interior and Local Government (DILG), will have a direct or indirect role to play in the implementation of the programme's micro-enterprise activities, either as service providers on a contractual/MOU basis or through coordination of their own programmes in rural areas that involve micro-enterprises.

Organizational Structure⁶ and Relationships

2. The organizational arrangements for the programme come within the government's overall structure for promoting and steering development for MSME development. Within the framework of the BMBE Act and the recent SMED Plan, government has set up the SMED Council to oversee policy formulation and guide development in the sector and the SME Group within DTI to coordinate MSME activities in DTI and SBGFC. It is within this framework that the programme will be implemented.

⁶ See also Chart 1

Chart 1 – Programme Organizational Arrangements



Coordination, Decision Making and Management Arrangements

3. **Programme Coordination and Oversight.** Three bodies will provide the basis for programme coordination:

- **RuMEPP Steering Committee.** The Steering Committee will provide the programme with high-level advice and be the senior advisory body for the programme. It will review and advise on annual work programmes, be consulted in key strategic decisions, and provide overall guidance to the programme. It will be formed under instruction from the Secretary of DTI and include the following representation: Secretaries of DTI and National Anti-Poverty Commission or their Undersecretaries concerned by S&M development, Chairperson of the SBGFC and the President of the League of Municipalities of the Philippines (LMP). It shall be chaired by the Secretary of DTI and Co-chaired by the Secretary General of NAPC and meet at least once quarterly. The Programme Manager will participate in the Steering Committee as an observer and the PMU's M&E Specialist will act as the secretary. S/he will facilitate communication among the members and keep the Committee regularly informed by email and other means of communication about programme activities. *As an assurance to be agreed at loan negotiations*, the RuMEPP Steering Committee will be constituted and the AWPB for the first Programme Year will be approved by IFAD before the IFAD loan is effectiveness.
- **DTI SMED Group.** This is a permanent group that helps guide SME development, including micro-enterprises development activities, and deals with MSME-related concerns. RuMEPP matters will be included as part of the regular Group agenda, as and when required. At least once a quarter – to coincide with the RuMEPP Steering Committee Meetings – it will convene to review the programme's performance and impact and to address any outstanding issues. It will be responsible for reviewing the AWPBs for approval by the Steering Committee. The SMED Group contains the following representation: the Bureau for Small and Medium Enterprise Development (BSMED), CITC, SBGFC, Product Development and Design Centre of the Philippines (PDDCP), Philippine Trade Training Centre (PTTC) and Bureau of Domestic Trade (BDT). Other agencies also participate, including: Centre for International Trade Expositions and Missions (CITEM), Bureau of Export Trade Promotion (BETP), Regional Operations Group (ROG) and the office for one town one product (OTOP).
- **SBGFC Board.** SBGFC has a nine-person board, the majority of whom are financial sector professionals, comprising: three private sector representatives, appointed by the President upon recommendations of the SMED Council; Secretary of Trade and Industry, or his Undersecretary; and five investor representatives, one from each of the designated capital subscribers. Among its responsibilities will be supervision and oversight of SBGFC's RuMEPP operations.
- **Donor Coordination Group.** A small working group will be constituted when possible among interested donors involved with micro-enterprise and microfinance development.

4. **Decision Making Responsibilities.** Overall responsibility for programme decision making will be with the Secretary of DTI. The Secretary will delegate a major part of this responsibility to the Undersecretary for the SME Development Group, who is currently the same person as Chairperson and Chief Executive Officer of SBGFC.

5. **Management Team.** The PMU, headed by the Programme Manager, will be charged with the day-to-day management of the programme and ensuring that all programme components and activities are performing in line with programme design and the AWPBs and that the programme is achieving the planned impact. The programme management team, which will be housed in CITC premises, will be small and comprise the following expertise:

APPENDIX IV

- *Programme Manager*, with responsibility for coordinating the implementation of all three programme components. However, as the main management responsibility for the microfinance component will be with SBGFC, the major part of the Programme Manager's time will be devoted to the micro-enterprise component and overseeing the contracting and provision of the programme's business development services. S/he will thus need to have a strong background in contract/financial management and an in-depth understanding of enterprise development, particularly with micro-enterprises. Knowledge/experience with microfinance operations/programmes will be an advantage.
- *Micro-Enterprise Specialist*, with prime responsibility for managing and participating in the initial and follow-up needs assessment/action planning in the target provinces plus the technical supervision/quality control of the contracted BDS providers. S/he will also assume the lead role in coordinating the programme's policy response process.
- *Monitoring & Evaluation Specialist* with responsibility for: technical monitoring of programme activities; coordinating studies and surveys, preparation of reports; programme statistics/information; and assisting the Programme Manager in programme planning and public relations.
- *Finance/Accounts Officer*, with responsibility for: day-to-day accounts management; financial monitoring and control; financial information and reporting accounts; arranging for programme audits; and assisting the Programme Manager in organizing and overseeing tendering, procurement and contract management.

6. *As a condition of effectiveness for the IFAD programme loan*, the government shall have selected and contracted experts, satisfactory to IFAD, to staff the PMU, and the team shall be in place

Organizational Arrangement by Components

7. **Microfinance Credit and Support.** The component will be managed by the new Microfinance Group of SBGFC that is to be headed by a Vice-President who will report directly to the SBGFC President. While, day-to-day implementation will be carried out by the Microfinance Group, overall responsibility for the credit operation and institutional support activities will rest with the SBGFC President. Implementation arrangements are discussed below as they pertain to each of the sub-components.

8. **Micro-Enterprise Credit Facility.** The facility will be channelled through accredited MFIs as conduits. *Accreditation* will be set to ensure that the MFIs which participate in the programme are sound and are able to pass tests of solvency, profitability, quality of ownership, lending performance, management and monitoring systems. The accreditation process will also require compliance with the new 'Microfinance Standards' promulgated by the National Credit Council and subsequently detailed analysis by SBGFC. *As an assurance to be agreed at loan negotiations*, Government shall require SBGFC to include in each of its on-lending agreements with participating MFIs that they submit regular and timely reports to SBGFC for onward transmission to the PMU, stipulating the contents of the reports and the dates and frequency of transmission.

9. In terms of *Lending Operations*, SBGFC will use the proceeds of the IFAD loan blended on a 90%/10% basis for on-lending to accredited MFIs specifically for the purpose of financing micro-entrepreneurs. MFIs will blend the proceeds of the sub-loans with at least a 10% contribution of their own resources to lend to their micro-entrepreneur clients. The minimum equity contribution by the sub-borrower will be negotiated with the MFI concerned.

10. The proposed structure of *interest rates* is as follows. The rate of interest from GOP to SBGFC should be variable and linked to the weighted average of 91-day Treasury Bills for the previous

month. The on-lending rate proposed is the Treasury Bill rate minus 3%. This is a close approximation to the fixed rate at which PCFC receives on-lending funds from IFAD/ADB under RMFP and is 1% below the rate at which LBP effectively gets funds under its World Bank-financed Rural Finance Projects. *As conditions of first disbursement for the first component (Microfinance Credit and Support) component*, government shall have signed a subsidiary loan agreement for SBGFC's implementation of the first component and it shall provide confirmation of the rate that IFAD loan funds will be made available from the MoF to SBGFC. The programme will allow free negotiation between SBGFC and MFIs on the one hand, and between the MFIs and the sub-borrowers on the other, to set the rates which reflect market forces and the risks involved. *Loan Terms* from SBGFC to MFIs, will be freely negotiated, but probably will be for one to four years.

11. Institutional Strengthening of MFIs. Management of this sub-component, which covers both capacity building of MFIs and assistance to help them extend their outreach in the target provinces, will be undertaken jointly by the PMU (which will be the secretariat to the Grant's Committee) and SBGFC (which will provide technical support and backup). The Grants Committee will include membership from both DTI and SBGFC, details of which are still to be worked out. It will meet once a month and as and when required. *As an assurance to be agreed at loan negotiations*, the DTI/CITC in consultation with SBGFC shall organize a Programme Grants Committee to review all MFI grant applications, no later than three months after loan effectiveness.

12. Strengthening SBGFC's Microfinance Capacity. The new Microfinance Group, to be created in SBGFC, will include recruitment of the following experts over a three-year period: in PY1, sector manager (vice-president, microfinance), training and development officer, monitoring specialist and two accounts officers; and in each of PY2 and PY3, an additional accounts officer.

13. SBGFC will detail the procedures, processes, criteria and responsibilities for the three sub-components in a draft policy and operations manual (P&OM) that is to be completed *as a condition of first disbursement for the component*. The P&OM will form the basis for the Subsidiary Loan Agreement between DOF, SBGFC and DTI.

14. **Micro-Enterprise Promotion and Development**. In line with the strategy presented in the 2004-2010 Medium Term Philippine Development Plan, the component will support the 'Village Enterprise Approach to SME Development', also referred to as the 'One Town One Product (OTOP)' strategy. OTOP aims to create opportunities for micro-entrepreneurs by strengthening the development and promotion of products or services that have been identified as having a comparative advantage. It encourages the active participation of similar enterprises located in a province where the processing activities provide the basis to increase the value added to the raw materials readily available in the area. While OTOP will provide a strategic focus for the implementation of the component, it will be employed along side other approaches that are particularly adapted to micro-enterprise development. The specific approach to be adopted in a province will be determined by the contracted BDS provider, not by the PMU. The proposed approach will form part of the tender document submitted by the prospective BDS provider. The tender documents will be assessed on the merits of the approach proposed and on the ability of the BDS supplier to implement it.

15. Provincial action plans, which emanate from the provincial needs assessments, will be the basis for determining the opportunities and 'functional demand' for promoting micro-enterprise development in each province. The plans will outline the types of support that will be required to help the provinces develop a viable range of micro-enterprises. In so doing, the plans will also identify the BDS suppliers that are based in the province or currently operate in the province. This will allow the provincial programme officers and PMU, to draw short-lists of potential BDS suppliers to bid for the services to be provided. A provincial tender committee will be formed to evaluate the tenders

APPENDIX IV

submitted and select one or more BDS supplier to provide the agreed services⁷. When the level of services required is not large enough to attract a viable set of proposals, the PMU in consultation with the concerned provinces will undertake joint tendering procedures. Normally, the services to be tendered will be split into the three main categories of services required: business/enterprise training, product development, and market linkage support. Specialized government agencies – those experienced in providing business development services to micro-enterprises – will be requested to submit proposals along with private sector service suppliers, NGOs, universities, etc. The proposals will comprise a technical and a financial offer. The winning bidder will enter into a performance-based contract with the programme; government agencies will generally not be able to enter into a formal contract with another government agency (CITC), particularly those departments of DTI that will bid to provide services. In these cases, a time-bound contractual arrangement will be entered into with the PMU/CITC, in the form of a memorandum of understanding that spells out roles, responsibilities, goals, outputs and costs/payment terms.

16. To qualify for support under the programme, existing micro-enterprises and, to an extent, prospective entrepreneurs interested in starting up new micro-enterprises could submit proposals for provision of business development services. These proposals will be accompanied with a business development plan spelling out the nature of the business, the market targeted and market potential for the product or service, the level and nature of employment and assets, projected cash flows and profit statement, and the type of support required. These proposals will be screened as part of the needs assessment/action planning process and form part of the potential demand for programme support within a province. As a principle, all those entrepreneurs that qualify to participate in business/enterprise training will be expected to contribute to the cost of the courses – either in kind or preferably in cash. Those who are running larger micro-enterprises will be expected to cover a major part of the costs. For those starting up new businesses or those who operate very small ventures with little profit margin, the contributions will be kept as low as possible to facilitate their participation.

17. The BDS Facility and National BDS Support represent the main driving force for the component, as they will make available the main body of resources for micro-enterprise development. Day-to-day operation at provincial level will depend on the two programme officers and the support for DTI's SME centres. These centres, which pull together the resources of DTI, local government units, local chambers of commerce and Provincial Small and Medium Development Councils, will be the operational tool to allow the programme to reach the micro-entrepreneurs. However, the current modus operandi will be modified to complement the passive 'come and access services' – which works for larger enterprises – to include an 'outreach-based approach' required to support micro-enterprises.

18. To guide the implementation of the micro-enterprise component and *as a condition of first disbursement for the component*, an operations manual for the micro-enterprise component will be prepared detailing, *inter alia*:

- Steps/procedures/responsibilities/outputs for the needs assessment/action planning process;
- Process for micro-enterprises to access programme BDS support;
- Interface with MFIs that will be providing credit using funds accessed from RuMEPP;
- Tendering/evaluation/contracting procedures for BDS suppliers;
- Criteria for use of the BDS Facility and National BDS Support funds and criteria for assessing performance⁸ and impact from the participating micro-enterprises;
- Use of reflows (those funds generated from the programme's training courses);

⁷ See sub-section on Procurement that follows.

⁸ Performance will be measured in terms of: (i) increase in assets; (ii) loan/s fully repaid; (iii) return on investment; and (iv) increase in number of employees.

APPENDIX IV

- Roles and responsibilities of the provincial programme officers and their interaction with the PMU; and
- Monitoring, evaluation and reporting requirements at local, provincial and national levels.

19. Drawing on the experience gained during the first year of implementation of the programme, the draft operations manual for the micro-enterprise component, *as a condition to be agreed at loan negotiations*, shall be revised by the end of PY 2 and a final version produced to act as the base document for implementation of the second programme component.

20. To facilitate harmonization between the micro-enterprise component's operations and those of the microfinance component, the memorandum of understanding between SBGFC and DTI/CITC will spell out the roles and responsibilities of the PMU and in particular the provincial programme officers and the way in which they will interact with the MFIs operating in their province. In addition to spelling out the responsibilities, it will also indicate how the financing available to MFIs for institutional strengthening will be linked to their operations in the target provinces.

Monitoring, Evaluation and Reporting

Baseline Surveys

21. The RuMEPP PMU will establish a data base to determine the impact of the programme on (i) the participating micro-enterprises in respect to the Programme Objective, *Rural micro-enterprises expanding and operating profitably and sustainably* and (ii) more broadly in meeting the Programme Goal, *Rural poverty reduced by promoting economic development, job creation and increasing rural incomes*. This will be required to ascertain the ultimate impact of the programme but will also be required by programme management during programme implementation to assist them in determining if programme activities are having the desired impact.

22. A conventional area-based baseline survey will be too blunt an instrument to efficiently provide the necessary information. Rather, the programme will require a more time/cost effective and more focused approach and structure the collection of baseline data in conjunction with the provision of technical (BDS) support and loans to participating micro-enterprises. However, to provide an indication of the current poverty status of the areas in which the programme will work, baseline data will be collected in conjunction with the provincial needs assessments. This will maximize the use of resources and experts' time and ensure that the data collected is consistent with that used as the basis for programme planning. The size of the sample for each province will be decided together with the provincial staff who will participate in the needs assessment. For those areas, outside the target provinces, where the programme's microfinance activities will operate, baseline data will be collected as part of the participating MFIs presentation of the lending programme that they will carry out under the programme. Only the minimum data needed to assess the impact on micro-enterprises will be collected, using simple indicators such as micro-enterprise profitability, volume of sales and job creation. Because of the broad, but as yet undefined, coverage of the programme's microfinance operations, national poverty indicators will be used to provide baseline data to assess the impact of the component on poverty alleviation.

Monitoring

23. While the M&E Expert in the PMU will have overall responsibility for managing the programme monitoring system and for ensuring that the implementation partners deliver up-to-date monitoring information, the main weight of programme monitoring falls on the organizations that implement the programme's activities: SBGFC, the participating MFIs, and the contracted BDS suppliers. In the 19 target provinces, the provincial programme officers will play a major role in

APPENDIX IV

coordinating the monitoring efforts in their provinces and ensure that the DTI provincial office monitors the activities for which it is responsible – particularly the needs assessment planning process and the SME Centres’ micro-enterprise outreach programme, supported by RuMEPP. The participating institutions will submit data quarterly to the PMU on: (i) programme activities undertaken during the quarter; (ii) all financial flows during the period (statements of accounts); (iii) physical acquisitions made; and (iv) implementation progress and impact, expressed in terms of the agreed M&E indicators. To facilitate an effective flow of information, each contract will specify the targets and benchmarks, a set of the appropriate performance indicators, an agreed implementation time schedule and the procedures and format for the delivery of information, including the requirements of narrative sections analysing the critical factors of success/failure and some case studies.

24. The programme MIS will be established to provide a well focused system of data collection, analysis and exchange. It will link physical and financial records to facilitate comparisons between them. Quantitative measures of progress will be supplemented with qualitative information related to lessons learned. The MIS will form the basis of quarterly and annual reports, the Annual Review and Planning Workshops, and the resulting AWPBs.

25. A preliminary MIS will be set up at the beginning of PY1 with refinements introduced in the light of experience during the first and second years of operation of the programme. The M&E Specialist will organise special training sessions to ground the PMU and provincial programme staff in MIS operations. A locally recruited M&E Systems Design Expert will assist the M&E Specialist in PY1 to set up the programmes management information and learning system.

Evaluation

26. With the microfinance component being implemented with a considerable degree of autonomy and the micro-enterprise activities contracted out to private, NGO and government agencies, evaluation by the PMU is crucial to ensure that the activities financed by the programme are achieving the stipulated performance and resulting in the desired impact. Evaluations will be used to supplement and check on regular performance monitoring reports submitted by the participating organizations. In addition, impact evaluations will be conducted to measure progress made towards achieving programme outcomes and impact. Impact monitoring is relatively straightforward in terms of the impact on micro-enterprises and the main responsibility for this monitoring will be with the MFIs and contracted BDS suppliers but poverty monitoring is not at all straightforward and the MFIs and BDS suppliers could not be expected to carry it out. Poverty monitoring will be done by the PMU itself. The assessment of the effectiveness of the programme on poverty alleviation and its impact of each activity in terms of gender will wherever appropriate employ participatory approaches to evaluation with a clear target of generating information that could be used in a practical sense by programme management and the participating partners to improve the programme during implementation. The results of the evaluation activities will be included in the MIS and presented to stakeholders in participatory evaluation workshops, during which lessons learned will be extracted and agreed.

Mid-Term Review and Programme Completion Report

27. **Mid-Term Review.** An overall evaluation of programme performance and initial impact will be made by the mid-term review at the beginning of the fourth year, timed to capture performance achieved up to the end of Programme Year 3. It will make a strategic assessment of the performance and impact of the programme and its progress against the established objectives and key performance and other monitoring indicators. It will be preceded by a local review, coordinated by the PMU. While the MTR will identify key implementation issues, it will be strategic rather than issue-oriented and

APPENDIX IV

aim to provide advice to the team, government, implementation partners and IFAD on the best strategy and related actions that should be instituted during the remaining implementation period.

28. **Programme Completion Report.** At the end of the implementation period, a comprehensive Programme Completion Report will be compiled by the PMU, to provide an overview of the accomplishments of RuMEPP. The results of the report will be used to determine the options for future assistance to the sector by government and possibly IFAD. *As an assurance to be agreed at negotiations*, government shall organize the programme mid-term review and programme completion review, the first to take place no later than 39 months after loan effectiveness and the second in the six months prior to the end of Programme Year 6.